

**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2018**

L'an deux mil dix-huit,

Le 16 juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 juillet 2018, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

**Etaient présents** (19) : S. MIOSSEC, A. FORMOSA, J. TALGORN, É. JEAN, D. CADO, C. FLORIT, J. FURIC, N. FURIC, JP. GUYADER, S. LE BRETON, B. LE COZ, A. LE MAOUT, MC. LE MAOUT-GUILLOU, D. LE NOC, G. LE NOST, S. LE ROI, S. LE SQUER, V. PENGLAOU, V. PENNOBER.

**Absents représentés** (7) : C. JAFFRÉ par É. JEAN, L. MASSÉ par V. PENGLAOU, J. GUETTÉ par A. FORMOSA, V. PRUVOST par J. TALGORN, O. BARBEDETTE par S. MIOSSEC, MC. BLANCHARD par MC. LE MAOUT-GUILLOU, C. HUS par J. FURIC.

**Absent non représenté** (1) : L. ANDRIEUX

26 votants pour ce Conseil municipal

A l'unanimité des voix Monsieur LE ROI a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions portant sur le compte-rendu du précédent Conseil municipal. Le précédent compte-rendu est mis aux voix : **Adopté à l'unanimité**

**La séance débute à 18h35**

**I - Bâtiment municipal - La n°3 – Attribution des marchés de travaux**

Par délibération du 6 novembre 2017, le Conseil municipal avait autorisé monsieur le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux du projet de construction de la N°3. Les offres reçues le 6 juin dernier ont été analysées par la SAFI et l'équipe de maîtrise d'œuvre. Le résultat de l'analyse a été présenté en commission le 6 juillet.

TRAVAUX	Candidats retenus	Offres après analyse et négociation (valeur 03/2018)	Offres après analyse et négociation (valeur 07/2017)	Estimation Valeur 07/2017		Insertion	Nombre d'heures d'insertion
		<b>1 364 228,34 €</b>	<b>1 336 566,57 €</b>	<b>1 359 000,00 €</b>	-1,65%		
Lot 2 TERRASSEMENT - GROS ŒUVRE	BAT ISOLE - QUIMPERLÉ - 29	395 000,00 €	386 990,78 €	260 000,00 €	48,84%	Obligatoire	175
Lot 3 OSSATURE CHARPENTE BARDAGE	SEBACO - ERGUÉ GABERIC - 29	162 625,76 €	159 328,28 €	152 000,00 €	4,82%	Obligatoire	105
Lot 4 COUVERTURE ETANCHEITÉ	MOAL COUVERTURE - PLOUZANÉ - 29	60 400,00 €	59 175,30 €	65 000,00 €	-8,96%	Dérogation	0
Lot 5 MENUISERIES EXTERIEURES	MIROITERIE DE CORNOUAILLE - 29	118 348,62 €	115 948,92 €	174 000,00 €	-33,36%	Obligatoire	140
Lot 7 MENUISERIES INTERIEURES BOIS	SEBACO - ERGUÉ GABERIC - 29	83 000,00 €	81 317,05 €	57 000,00 €	42,66%	Obligatoire	35
Lot 8 REVETEMENTS DE SOLS PARQUET	HC CONSTRUCTION - PONT DE BUIS - 29	51 458,33 €	50 414,94 €	56 000,00 €	-9,97%	Obligatoire	35
Lot 9 CARRELAGE FAIENCE	PIERRE CARIOU - QUIMPER - 29	19 352,10 €	18 959,71 €	25 000,00 €	-24,16%	Dérogation	0
Lot 10 PEINTURE	ML DECORS - LE FAOU - 29	28 100,00 €	27 530,23 €	27 000,00 €	1,96%	Dérogation	0
Lot 11 ELECTRICITE	SAITEL - PLABENNEC - 29	98 587,37 €	96 588,36 €	148 000,00 €	-34,74%	Obligatoire	105
Lot 12 CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE	ATELIERS THERMIQUE VENTILATION - SAINT EVARZEC - 29	213 399,18 €	209 072,19 €	248 000,00 €	-15,70%	Obligatoire	175
Lot 13 GRADIN TELESCOPIQUE	MASTER INDUSTRIE - LA VERRIE - 85	96 750,53 €	94 788,77 €	100 000,00 €	-5,21%	Dérogation	0
Lot 14 SERRURERIE + RIDEAUX SCENIQUES	ISOTISS - CRACH - 56	8 820,00 €	8 641,16 €	16 000,00 €	-45,99%	Dérogation	0
Lot 15 ASCENCEUR	OTIS - REZE - 44	23 100,00 €	22 631,61 €	21 000,00 €	7,77%	Dérogation	0
Lot 16 ESPACES VERTS	SAPF - FOUESNANT - 29	5 286,45 €	5 179,26 €	10 000,00 €	-48,21%	Dérogation	0

Concernant le lot Cloisons – Doublage – Faux plafonds, une seule offre a été remise. Elle est jugée régulière mais son montant est 194.51 % plus élevé que l'estimation (213 964.90 € HT pour une estimation de 110 000 € HT).

Ce lot ne peut pas être attribué en l'état car les prix proposés par l'unique candidat sont jugés inappropriés. Alors, afin d'obtenir plus d'offres et un meilleur prix, l'équipe de maîtrise d'œuvre propose de relancer une consultation en procédure adaptée conformément à l'article 27 de l'Ordonnance n°2015-899 et au Décret n°2016-360, sur la base d'un dossier technique modifié et sur la base d'un nouvel allotissement (Lot n°06a - CLOISONS DOUBLAGE et Lot n°06b - FAUX PLAFONDS).

Pour ce projet, la commune sollicite les financeurs suivant :

Financeurs	Dispositifs	Axes d'éligibilité et taux de subvention
État	FSIL : Réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitant	Réalisation d'hébergements et d'équipement publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
Région	Contrat de partenariat Pays de Lorient - Volet "dynamisation des centralités"	Constructions de salles multifonctions ; 15% de subvention - plafonné à 200 000 €
Europe	Programme Leader 2014 - 2020	Revitalisation des centralités.
Département	Équipements culturels et socioculturels - Construction et réhabilitation	Opérations de construction de bâtiments neufs, de réhabilitation ou de rénovation lourde de bâtiments existants affectés à la pratique d'activités culturelles ou socioculturelles ; 10% de subvention plafonné à 60 000 €
Quimperlé Communauté	Démolition Reconstruction	Revitalisation des centralités, requalification urbaine du cadre bâti ; 50% de subvention sur la démolition - plafonné à 100 000 €
Quimperlé Communauté	Maîtrise de l'énergie	Réduction des consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre. Performance énergétique à atteindre ; Plafonnement de la subvention

Il est proposé au Conseil municipal

- D'attribuer les marchés de travaux comme suit :

TRAVAUX		Candidats retenus	Offres après analyse et négociation (valeur 03/2018) <b>1 364 228,34 €</b>
Lot 2	TERRASSEMENT - GROS ŒUVRE	BAT ISOLE - QUIMPERLÉ - 29	395 000,00 €
Lot 3	OSSATURE CHARPENTE BARDAGE	SEBACO - ERGUÉ GABERIC - 29	162 625,76 €
Lot 4	COUVERTURE ETANCHEITÉ	MOAL COUVERTURE - PLOUZANÉ - 29	60 400,00 €
Lot 5	MENUISERIES EXTERIEURES	MIROITERIE DE CORNOUAILLE - 29	118 348,62 €
Lot 7	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	SEBACO - ERGUÉ GABERIC - 29	83 000,00 €
Lot 8	RENETEMENTS DE SOLS PARQUET	HC CONSTRUCTION - PONT DE BUIS - 29	51 458,33 €
Lot 9	CARRELAGE FAIENCE	PIERRE CARIOU - QUIMPER - 29	19 352,10 €
Lot 10	PEINTURE	ML DECORS - LE FAOU - 29	28 100,00 €
Lot 11	ELECTRICITE	SAITEL - PLABENNEC - 29	98 587,37 €
Lot 12	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE	ATELIERS THERMIQUE VENTILATION - SAINT EVARZEC - 29	213 399,18 €
Lot 13	GRADIN TELESCOPIQUE	MASTER INDUSTRIE - LA VERRIE - 85	96 750,53 €
Lot 14	SERRURERIE + RIDEAUX SCENIQUES	ISOTISS - CRACH - 56	8 820,00 €
Lot 15	ASCENCEUR	OTIS - REZE - 44	23 100,00 €
Lot 16	ESPACES VERTS	SAPF - FOUESNANT - 29	5 286,45 €

- D'autoriser Monsieur le directeur général de la SAFI, en tant que mandataire de la commune de Riec-sur-Bélon, à signer et notifier les marchés de travaux et à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires.
- De déclarer le lot n°6 - Cloisons – Doublage – Faux plafonds sans suite en raison du caractère inacceptable de l'offre remise et de l'absence de concurrence.

- De décider de relancer le lot n° 06, en procédure adaptée conformément à l'article 27 de l'Ordonnance n°2015-899 et du Décret n°2016-360, sur la base d'un dossier technique modifié et sur la base de l'allotissement suivant :
  - o LOT N° 06a CLOISONS DOUBLAGE
  - o LOT N° 06b FAUX PLAFONDS
- D'autoriser la SAFI, mandataire du maître d'ouvrage, à relancer la consultation pour ce lot.

### **Adopté**

Abstention : 0

Contre : 4 – MC LE MAOUT GUILLOU, G LE NOST, S LE ROI, MC LE MAOUT GUILLOU pour MC BLANCHARD

Pour : 22

## **II - Administration générale**

### **1 - Personnel – Contrat d'apprentissage**

S. LE ROI indique qu'en 2013, la commune a décidé de recruter deux emplois d'avenir à temps complet au sein de ses services techniques. Ce dispositif permettait à la commune d'offrir à un jeune l'opportunité d'accéder à un emploi et de vivre une vraie première expérience professionnelle enrichissante et reconnue.

En 2016, pour permettre à l'un d'eux d'acquérir des connaissances théoriques dans le métier de jardinier paysagiste et de les mettre en application au sein des services techniques, la commune a conclu un contrat d'apprentissage de deux ans pour lui permettre de suivre un cursus menant à l'obtention d'un CAP de jardinier paysagiste. La commune a également financé, en partenariat avec le Département du Finistère et la Région Bretagne, un accompagnement de deux années lui permettant de bénéficier d'un aménagement de ce contrat d'apprentissage (acquisition théorique en centre de formation, mise en pratique et encadrement en collectivité et soutien avec un accompagnant dans les domaines de l'apprentissage de la lecture et l'écriture).

Fin juin, Adrien COQUEN a obtenu son CAP et a fait part de son souhait de conclure à nouveau avec la commune un contrat d'apprentissage d'une durée d'un an dans le cadre d'un brevet professionnel agricole (BPA) qu'il devrait suivre au lycée Kertiver de HANVEC et ainsi de poursuivre son apprentissage au sein des services techniques de la commune.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage et la convention d'accompagnement des employeurs pour le recrutement d'apprentis avec le Conseil Départemental
- D'autoriser monsieur le Maire à solliciter les différents financeurs (FIPHFP, le Conseil Départemental et la Région) pour l'obtention des aides de mise en place d'un contrat d'apprentissage aménagé.

### **Adopté à l'unanimité**

### **2 - Les Rias - Convention de partenariat**

S. LE ROI indique par délibération du 28 mai 2015 le Conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention pluriannuelle entre Quimperlé Communauté et le Centre National des Arts de la Rue et de l'espace public Le Fourneau pour co-organiser un festival de théâtre de rue intercommunal, le festival des Rias. Cette convention a une durée de 4 ans allant de 2015 à 2018.

Pour l'année 2018, cette manifestation programmée du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre, propose 70 rendez-vous artistiques répartis dans 10 communes du territoire structuré en 5 pôles sociologiques.

Sur la commune, trois spectacles les 28 et 29 août sur trois sites (impasse de la chaumière, place Illminster, place Y Loudoux).

Une convention-type entre Quimperlé communauté, Le Fourneau et la commune fixe les objectifs et modalités d'organisation du Festival des Rias dans l'espace public.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la convention

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Annexe n°1 : projet de convention.

Madame LE MAOUT GUILLOU se pose la question de l'engagement financier de la commune pour l'accueil de ces spectacles. Monsieur indique que hormis l'intervention des services techniques et, en fonction des sites, les coûts de branchement électrique et d'installation de toilettes, la commune ne participe pas financièrement.

Pour rappel, le coût total des Rias est d'environ 400 000 € pour une fréquentation de 60 000 personnes.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **III - Véloroute du Littoral – Section Concarneau / Riec sur Bélon – Convention de financement avec le Département**

S. LE ROI indique qu'en janvier 2016, le Conseil Départemental du Finistère a adopté le plan d'actions du schéma vélo (2016-2020), avec notamment comme objectif la poursuite des véloroutes, des voies vertes, et en particulier de la liaison entre Concarneau et Riec-sur-Bélon constituant une section de la véloroute du littoral.

Le Conseil Départemental propose une convention de financement, d'aménagement et d'entretien lui permettant d'intervenir, pour ce projet, sur des emprises non départementales.

Cette convention établie également les conditions de financement en sollicitant la participation financière de la commune (16% pour les tronçons hors agglomération et 40% en agglomération) soit 880€.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la participation financière de la commune
- D'approuver la convention
- D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention.

Annexe n°2 : projet de convention.

Madame LE MAOUT GUILLOU demande pourquoi, puisque c'est un schéma départemental, le Département demande aux communes une participation financière.

Monsieur le Maire précise que c'est la règle édictée par le Département et que la commune s'acquitte d'un faible montant correspondant, pour les 4 kms de voies, à de la signalétique (panneaux + marquage au sol).

### **Adopté à l'unanimité**

#### **IV - SPL Bois Énergie Renouvelable - Nomination des représentants pour le comité de suivi et d'engagement.**

S. LE ROI indique par délibération en date du 30 mai 2018, la commune approuvait la création d'une Société Publique Locale Bois Énergie Renouvelable dont le siège est situé à LORIENT et décidait de son adhésion en prenant part au capital de cette société.

La commune doit désigner deux représentants afin de participer aux travaux du comité de suivi et d'engagement, cette instance prépare le conseil d'administration de la SPL.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner messieurs TALGORN et PRUVOST pour représenter la commune au comité de suivi et d'engagement de la SPL Bois Énergie Renouvelable.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **V - Finances – Budget principal - réductions de titres de recettes – Décision modificative**

S. LE ROI indique qu'une famille dont les 3 enfants fréquentent les services de restauration scolaire et de garderie périscolaire a accumulé depuis 2012 des impayés conséquents. Après analyse de la situation, il s'avère que cette famille n'avait jamais fourni les éléments permettant l'application du quotient familial réduisant le montant appelé par la commune pour les frais de restauration et de garderie.

C'est aujourd'hui le cas et sur la base des éléments fournis, il est possible de corriger la situation par l'application d'un tarif inférieur permettant une réduction de 50% sur les titres émis depuis 2012. Par certificat administratif, monsieur le Maire a décidé de n'appliquer les réductions de titres que sur les factures restant dues, soit un montant de 2 946.68 €.

Il convient donc de modifier les crédits budgétaires pour permettre cette régularisation

Article	Chap	Fonction	Libellé article	Dépenses	Recettes
673	67	01	Titres annulés	+ 2 000,00 €	
6574	65	212	Subventions aux associations	- 2 000,00 €	

En évoquant l'ancienneté de la dette (2012), Madame LE MAOUT GUILLOU s'interroge sur le suivi des impayés. Monsieur le Maire précise que le conseil municipal n'est pas le lieu pour traiter de cette question et précise que le suivi des impayés est en cours d'organisation dans les services.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **VI - DIVERS : décisions L 21 22 22 : compte-rendu**

*Le 1<sup>er</sup> juin 2018*

Signe avec la société SDP2 ATLANTIC, sise P.A. de la Garderie – 56520 GUIDEL, représentée par Monsieur Benoît BERTIN, responsable d'exploitation, un contrat pour l'entretien et la maintenance des équipements de sécurité incendie des bâtiments et véhicules communaux, d'une durée de 1 an renouvelable 4 fois sans pouvoir excéder 5 ans. Le montant est fixé forfaitairement pour la durée du contrat à 925.80 € HT, soit 1 110.96 € TTC.

Indique que la société s'engage à respecter le bordereau des prix unitaires annexé au contrat. Précise que le contrat prend effet à la date de sa notification.

*Le 1<sup>er</sup> juin 2018*

Signe avec le cabinet LE BIHAN & Associés, 54 impasse de Trélivalaire 29300 Quimperlé, l'avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de piste cyclable et de voirie rue de Quimperlé, notifié le 17 février 2016, pour tenir compte de la modification de la date de fin d'exécution fixée au 18 juin 2018.

*Le 1<sup>er</sup> juin 2018*

Passé avec la Société Le Marchelino représentée par Monsieur NICOLAS Sébastien, 2 Rue de Kergoalabré à Riec sur Bélon, une convention de mise à disposition précaire et révocable d'une partie des anciens services techniques communaux, sis Rue de Bannalec.

Indique que le contrat entre en vigueur le 20 juin 2018, jusqu'au 19 décembre 2018, et pourra être reconduit pour une fois six mois sur demande écrite de l'entreprise.

Précise que le loyer mensuel est de 2,50 € HT le m<sup>2</sup>.

*Le 6 juin 2018*

Passé avec la société Start Informatique, Boulevard du Général de Gaulle – BP 30 – 56272 Ploemeur, un contrat de mise à disposition du logiciel de suivi des interventions du service technique.

Indique que le contrat entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019.

Précise que la redevance est fixée à 850 € HT, maintenance annuelle incluse.

Précise que le contrat est résiliable par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant la date anniversaire de celui-ci.

*Le 6 juin 2018*

Signe avec la société A.C.S., sise Le Tenenio – 19 allée François Joseph BROUSSAIS – 56000 VANNES, représentée par Monsieur Olivier COULOMBEAUX, Directeur, un contrat pour assurer la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude dans 8 établissements communaux.

Précise que le contrat est souscrit pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois sans pouvoir excéder 4 ans. Le montant est fixé forfaitairement, pour la durée du contrat à 2 160.00 € HT par année, soit 2 592.00 € TTC.

D'indiquer que les prix sont fermes sur la durée du contrat.

*Le 12 juin 2018*

Signe avec la société SAFEGE sise, 1 Rue du Général de Gaulle - 35761 SAINT-GREGOIRE - l'avenant n° 2 fixant le coût de réalisation des travaux des voiries de Coat Pin Lanmeur.

Précise que le coût de réalisation des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter est fixé à 363 317,30 € HT.

*Le 13 juin 2018*

Passé et signé le 18 mai 2018 avec la caisse régionale du Crédit Agricole mutuel du Finistère les contrats de financements suivant :

- Dossier DU1277 : dont le montant emprunté est de 1 000 000 € sur une durée de 240 mois, au taux fixe d'intérêt annuel de 1.74 % avec un différé d'amortissement de 12 mois
- Dossier DU1287 : dont le montant emprunté est de 1 000 000 € sur une durée de 180 mois, au taux fixe d'intérêt annuel de 1.39 %.

*Le 20 juin 2018*

Passé et signé avec le Théâtre de l'Echange, Cité Allende 12 rue Colbert BP 92 – 56100 Lorient, une convention de prestation pour l'après-midi lecture intitulée « Paroles d'Anciens » à la Médiathèque Espace Mélanie, le 13/09/2018.

Précise que le montant de la prestation s'élève à 320.16 €.

*Le 20 juin 2018*

Passé et signé avec FutureScan Association, 177 route de la Madeleine – 29300 Baye, une convention de prestation pour la conférence « Vivre sur Mars », à la Médiathèque Espace Mélanie, le 05/10/2018.

Précise que le montant de la prestation s'élève à 250 €.

*Le 20 juin 2018*

Décide l'ARTICLE 1 : La régie de recettes instituée auprès de la Médiathèque est modifiée, comme suit :

Article 4 : La régie encaisse également le produit de la vente de droit de place de spectacles organisés par la commune

Ces recettes sont perçues contre remise à l'usager d'un ticket à souche de couleur orange.

Décide à l'ARTICLE 2 : Toutes les autres dispositions non modifiées par la présente décision restent applicables.

Décide à l'ARTICLE 3 : Le Maire et le Comptable public assignataire de Quimperlé sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

*Annexe n° 3 les déclarations d'intention d'aliéner.*

### **Informations diverses**

- Prochains conseils municipaux : Lundi 8 octobre et Mercredi 12 décembre.
- Monsieur le Maire remercie l'ensemble des bénévoles et élus pour leur investissement le jour de la fête de la musique et du passage du Tour de France.
- Madame LE MAOUT GUILLOU souhaite connaître l'organisation de l'entretien des espaces verts de la commune car elle observe des pratiques pas toujours faciles à comprendre et à expliquer (rues non entretenues dans un quartier lors du passage des équipes d'entretien. Ex : rue des mouettes et/ou des Menhirs).  
Monsieur le Maire précise que le plan d'entretien pourra être transmis aux élus pour information

La séance est levée à 19h25.

Le maire  
Sébastien MIOSSEC

